

Conditions et règlement du jeu concours Facebook MyFrenchFilmFestival : JEU CONCOURS 2019

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

UniFrance, association loi 1901 : TVA FR03784359069, situé au 13, rue Henner, 75009 Paris France, organise du lundi 21 janvier 2019, au vendredi 18 février 2019, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « JEU CONCOURS 2019 », selon les modalités décrites dans le présent règlement. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, à l'exception des personnels d'UniFrance et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en ajoutant une photo en commentaire sur la publication. La photo doit montrer le participant en train de visionner un film sur MyFrenchFilmFestival.com.

Message de la publication du concours :

[JEU CONCOURS 2019]

Un voyage à Paris, ça vous tente ? Participez au jeu concours de la 9e édition de MyFrenchFilmFestival et tentez votre chance pour gagner un aller-retour à Paris avec [Air France](#) et 3 nuits à l'[Hotel du Collectionneur Paris](#) pour 2 personnes !

Le principe est simple : publiez en commentaire de ce post une photo de vous en train de visionner un film sur [MyFrenchFilmFestival.com](#). Depuis votre baignoire, votre lit, votre salon, la rue, la plage, la montagne, à vélo, habillé en marinière ou arborant votre plus beau béret... le choix est vaste car vous le savez aussi bien que nous, le festival est disponible PARTOUT ! Étonnez-nous, soyez imaginatifs ! 😊

Chaque personne qui postera une photo gagnera une chance d'être tiré au sort pour gagner le voyage. Les commentaires qui enregistreront le plus de likes, de commentaires et de partages gagneront différents prix comme des accès gratuits au festival, des sacs « I Love French Cinema » et bien d'autres surprises !

Jusqu'au 18 février, tentez votre chance pour gagner un séjour à Paris et rendez-vous en fin de festival pour le tirage au sort !

Bons baisers de Paris, et bonne chance à tous !

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu. Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant sera tiré au sort dans la semaine, suivant la fin du jeu. Le gagnant sera contacté dans les brefs délais suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné, et les modalités pour en bénéficier. Le gagnant sera annoncé sur [la page Facebook de MyFrenchFilmFestival](#). Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 72 heures à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant. Le tirage au sort effectué déterminera le gagnant parmi les participants ayant répondu en ajoutant une photo en commentaire sur la publication du Jeu concours.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du lot suivant, attribué chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclaré gagnant. Le gagnant remporte un seul lot :

- 1 aller-retour à Paris avec Air France
- 3 nuits à l'Hôtel du Collectionneur Paris pour 2 personnes

UniFrance se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. UniFrance ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, UniFrance se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.